



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024



Août 2023



Table des matières

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-24.....	2
HORAIRES DES CLASSES	3
RÉPARTITION DES CLASSES	4
ADRESSES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	4
NOS ECOLES.....	5
COURS DE NATATION – JEUDI	5
COORDONNÉES UTILES	6
COURS D’APPUIS	6
CONSEIL DES PARENTS.....	6
HORAIRES POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES.....	7
TRANSPORTS SCOLAIRES	8
ZONE KISS AND SCHOOL.....	9
INFORMATIONS UTILES.....	10
RELATIONS ENSEIGNANT(E)-PARENTS.....	10
ENTRETIENS ANNUELS :	10
RÉPARTITION DES CLASSES :	10
HORAIRES	10
ABSENCES ET EXCUSES	10
DEMANDE DE CONGÉ.....	11
JOURS JOKER	11
MATÉRIEL	12
DÉGÂTS.....	12
RÉCRÉATIONS.....	12
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.....	12
UTILISATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE.....	13
RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES	13
COMPORTEMENT GÉNÉRAL	13
SOINS ET PRÉVENTION	13
SERVICE DENTAIRE	14
PRÉVENTION DES POUX.....	14
MÉDECINE SCOLAIRE – BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE	14
SANTE À L’ÉCOLE	14
SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP).....	15
COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES.....	16
COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D’ORIGINE (LCO)	16
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	16
NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE.....	17
EDUCATION FAMILIALE	18
SOCIÉTÉS ET ACTIVITÉS LOCALES CONCERNANT LES ENFANTS.....	20
DIVERS	21
PEDIBUS.....	22
NOTES PERSONNELLES.....	23

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-24

RENTRÉE DES CLASSES

Jeudi 24 août 2023

VACANCES

Vacances d'automne

Lundi 16 octobre au vendredi 27 octobre 2023

Reprise des cours le lundi 30 octobre 2023

Vacances de Noël

Lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024

Reprise des cours le lundi 8 janvier 2024

Vacances de Carnaval

Lundi 12 février au vendredi 16 février 2024

Reprise des cours le lundi 19 février 2024

Vacances de Pâques

Vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024

Reprise des cours le lundi 15 avril 2024

JOURS FÉRIÉS / CONGÉS

Toussaint

Mercredi 1^{er} novembre 2023

Immaculée conception

Vendredi 8 décembre 2023

Congé du 1^{er} mai

Mercredi 1^{er} mai 2024

Pont de l'Ascension

Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024

Pentecôte

Lundi 20 mai 2024

Journée pédagogique

Mardi 21 mai 2024

Pont de la Fête Dieu

Jeudi 30 mai et vendredi 31 mai 2024

AUTRES

Camp de ski (5H à 8H)

Lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024

Camps d'été (2H-3H-4H)

Dates à définir

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Vendredi 5 juillet 2024

RENTRÉE DES CLASSES 2024-25

Jeudi 22 août 2024

HORAIRES DES CLASSES

ECOLE ENFANTINE

1H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	Congé	
Mardi	Congé toute la journée			
Mercredi	07:50	11:25	Congé	
Jeudi	Congé		13:15	14:55
Vendredi	07:50	11:25	Congé	

2H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mardi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mercredi	Congé toute la journée			
Jeudi	07:50	11:25	Congé	
Vendredi	07:50	11:25	13:15	14:55

1H Portalban

Lundi	07:40	11:15	Congé	
Mardi	Congé toute la journée			
Mercredi	07:40	11:15	Congé	
Jeudi	Congé		13:15	14:55
Vendredi	07:40	11:15	Congé	

2H Portalban

Lundi	07:40	11:15	13:15	14:55
Mardi	07:40	11:15	13:15	14:55
Mercredi	Congé toute la journée			
Jeudi	07:40	11:15	Congé	
Vendredi	07:40	11:15	13:15	14:55

ECOLE PRIMAIRE

3-8H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mardi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mercredi	07:50	11:25	Congé	
Jeudi	07:50	11:25	13:15	14:55
Vendredi	07:50	11:25	13:15	14:55

Les 3H auront congé soit le mardi matin, soit le jeudi matin. Pour les 4H, l'alternance aura lieu le lundi après-midi et le mardi après-midi. Les répartitions vous sont communiquées par les enseignantes.

RÉPARTITION DES CLASSES

Degré	Titulaires	Lieux
1H-2H A	Boschung Cindy Bachmann Elisabeth	Gletterens
1H-2H B	Vonlanthen Julie	Gletterens
1H-2H C	Chassot Françoise Bachmann Elisabeth	Portalban
3H	Bueche Céline Roux Sylvain	Gletterens
3H-4H	Fays Céline Bersier Catherine	Gletterens
4H	Zosso Sophie Bersier Catherine	Gletterens
5H	Tornare Isabelle Marion Nathalie	Gletterens
5H-6H	Delley Vanessa	Gletterens
6H	Perler Sopia	Gletterens
7H	Lionel Clot-Durgnat	Gletterens
7-8H	Nicolier Gwendoline	Gletterens
8H	Gonin Jenifer Rapin Katia	Gletterens
Enseign. spécialisée	Cotting Julie	Gletterens
Enseign. spécialisée	Jungo Magali	Gletterens
Enseign. Spécialisée	Limat Joy	Gletterens

ADRESSES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Nom	Prénom	Adresse électronique	Tél. prof.
Bachmann	Elisabeth	elisabeth.bachmann(at)edufr.ch	026 667 90 51 026 677 03 26
Delley	Vanessa	vanessa.delley(at)edufr.ch	026 667 90 58
Bersier	Catherine	catherine.bersier(at)edufr.ch	026 667 90 56 026 667 90 54
Boschung	Cindy	cindy.boschung(at)edufr.ch	026 667 90 51
Bueche	Céline	celine.bueche(at)edufr.ch	026 667 90 53
Chassot	Françoise	francoise.chassot(at)edufr.ch	026 677 03 26
Clot-Durgnat	Lionel	lionel.clot(at)edufr.ch	026 667 90 60
Cotting	Julie	julie.cotting(at)edufr.ch	026 667 90 61
Fays	Céline	celine.fays(at)edufr.ch	026 667 90 56
Gonin	Jenifer	Jenifer.gonin(at)edufr.ch	026 667 90 62
Jungo	Magali	magali.jungo01(at)edufr.ch	026 667 90 61
Marion	Nathalie	nathalie.marion(at)edufr.ch	026 667 90 59
Nicolier	Gwendoline	gwendoline.nicolier(at)edufr.ch	026 667 90 63
Perler	Sophie	sophie.perler(at)edufr.ch	026 667 00 27
Rapin	Katia	katia.rapin(at)edufr.ch	026 667 90 62
Tornare	Isabelle	isabelle.tornare(at)edufr.ch	026 667 90 59
Roux	Sylvain	sylvain.roux(at)edufr.ch	026 667 90 53
Vonlanthen	Julie	julie.vonlanthen(at)edufr.ch	026 667 90 52
Zosso	Sophie	sophie.zosso(at)edufr.ch	026 667 90 54

NOS ECOLES

Ecole de Gletterens	Chemin du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 40
Ecole de Portalban	Chemin du Four 29 1568 Portalban	026 677 03 26

ACTIVITÉS CRÉATRICES TEXTILES ET MANUELLES

Nom	Prénom	Adresse électronique	Tél. prof.
Ducommun	Magali	magali.ducommun(at)edufr.ch	026 667 90 40
Roux	Sylvain	sylvain.roux(at)edufr.ch	026 667 90 40

COURS DE NATATION – JEUDI

3H	14.09.2023	23.11.2023	01.02.2024	18.04.2024	
3-4H	21.09.2023	30.11.2023	08.02.2024	25.04.2024	
4H	28.09.2023	07.12.2023	22.02.2024	21.03.2024	
5H	05.10.2023	14.12.2023	29.02.2024	16.05.2024	
5H-6H	12.10.2023	21.12.2023	07.03.2024	23.05.2024	27.06.2024
6H	02.11.2023	11.01.2024	14.03.2024	06.06.2024	04.07.2024
7H	31.08.2023	09.11.2023	18.01.2024	02.05.2024	13.06.2024
8H	07.09.2023	16.11.2023	25.01.2024	28.03.2024	20.06.2024

Lorsqu'il y a la piscine, le bus part de Morat passe par tous les villages du cercle. L'horaire du bus suivra.

COORDONNÉES UTILES

	Nom – Prénom	Adresse et/ou adresse électronique	Téléphone
Secrétariat scolaire	Mme Béatrice Wolf	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens secr.ep.gletterens(at)edufr.ch	026 667 90 42 (lundi matin, mardi mercredi matin)
Direction d'école	Mme Sarah Catano	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens dir.ep.gletterens(at)edufr.ch	026 667 90 41 (lundi, mardi, jeudi) Urgences 079 646 24 54
Travailleuse sociale en milieu scolaire (TSS)	Mme Anastasia Stendardo	anastasia.stendardo(at)edufr.ch	078 864 12 53
Inspecteur des écoles	M. Frédéric Gander	Rte André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80
Responsable des catéchistes catholiques	Mme Marianne Jarjat	jarjat.marianne(at)bluewin.ch	079 406 83 90
Responsable des catéchistes réformés	Mme Isabelle Marchand	marchandisabelle(at)bluewin.ch	079 261 75 60
Accueil extrascolaire	Mme Loraine Thibault	Ch. Du Martalet 3 1544 Gletterens aes(at)aisdpg.ch	026 667 90 43

COURS D'APPUIS

Ansermet Célia	Route de Portalban 11 1567 Delley	celiaansermet(at)gmail.com	079 257 02 67
Bossy André	Chemin de la Prairie 3 1470 Estavayer-le-Lac	dedebossy(at)bluewin.ch	079 470 81 99
Rodriguez Manuela	Chemin Guillaume 1 1482 Cugy	manuelarodriguez660(at)gmail.com	076 306 51 08
Schertenleib Alexia	Chemin du Bel-Air 14 1541 Morens	alex.schertenleib15(at)outlook.com	079 106 64 54

CONSEIL DES PARENTS

Contact : conseildesparents(at)gmail.com

Nom	Prénom	Fonction
Beroud	Aurélia	Caissière
Bouffaron	Thomas	Membre
Bourquin	Céline	Vérificatrice des comptes
Catano	Sarah	Directrice d'école primaire
Cuany	Didier	Représentante de la commune de Gletterens
Dubey	Annie	Présidente
Dubois	Camille	Vice-présidente
Rossel Serio	Anne-Paule	Représentante de la commune de Delley-Portalban
Studer Brunner	Sophie	Secrétaire
Tornare	Isabelle	Représentante des enseignant(e)s

HORAIRES POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES

A Course du matin	
Delley, école	07:33
Portalban, école	07:36
Portalban, Dessus	07:41
Gletterens, Fin de Gros Bois	07:42
Gletterens, école-village	07:45

1. Course du matin	
Gletterens, lac	07:22
Gletterens, école-village	07:25
Gletterens, Fin de Gros Bois	07:26
Portalban, Dessus	07:27
Portalban, école	07:30

B Course de midi	
Gletterens, école-village	11:38
Gletterens, Fin de Gros Bois	11:40
Portalban, Dessus	11:43
Portalban, école	11:47
Delley, école	11:50

2. Course de midi	
Portalban, école	11:22
Portalban, Dessus	11:26
Gletterens, Fin de Gros Bois	11:27
Gletterens, école-village	11:30
Gletterens, lac	11:34

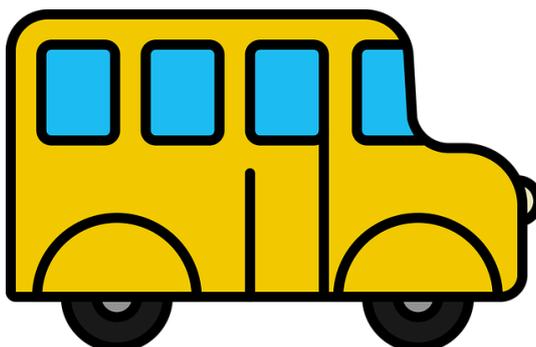
C Course d'après-midi	
Delley, école	13:00
Portalban, école	13:03
Portalban, Dessus	13:08
Gletterens, Fin de Gros Bois	13:09
Gletterens, école-village	13:10

3. Course d'après-midi	
Gletterens, lac	13:00
Gletterens, école-village	13:03
Gletterens, Fin de Gros Bois	13:04
Portalban, Dessus	13:05
Portalban, école	13:08

D Course de fin d'après-midi	
Gletterens, école-village	15:03
Gletterens, Fin de Gros Bois	15:04
Portalban, Dessus	15:05
Portalban, école	15:08
Delley, école	15:10

4. Course de fin d'après-midi	
Portalban, école	15:00
Portalban, Dessus	15:03
Gletterens, Fin de Gros Bois	15:04
Gletterens, école-village	15:05
Gletterens, lac	15:09

Les élèves qui n'ont pas d'abonnement de bus devront payer leur course.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires organisés par les communes. Si des parents souhaitent véhiculer leur enfant eux-mêmes, ils doivent impérativement adresser à l'administration scolaire une déclaration de renonciation aux transports scolaires, valable pour toute la durée de l'année scolaire.

REGLEMENT POUR LES TRANSPORTS EN BUS

1. Les élèves prennent le bus à l'arrêt le plus proche de leur domicile et se rendent directement à l'école.
2. Lorsque les portes sont ouvertes, les élèves montent ou descendent sans bousculer leurs camarades.
3. Les élèves montent par la porte indiquée par l'enseignant-e, saluent le chauffeur et s'assoient.
4. Les élèves respectent le plan du bus transmis par l'école
5. Les élèves assis mettent leur ceinture et restent à leur place jusqu'à l'arrêt complet du bus. Ceux qui sont debout ne se déplacent pas pendant le trajet.
6. Comme partout, les élèves se montrent respectueux avec les autres.
7. Il est strictement interdit de jouer, manger et boire dans le bus.
8. Il est possible de parler et chanter sans hurler.
9. Les élèves descendent à l'arrière et saluent le chauffeur.
10. Les élèves respectent les consignes du chauffeur ; celui-ci se réserve le droit d'avertir la Direction d'école en cas de problèmes.
11. Tous les élèves qui utilisent le bus pour les transports scolaires s'engagent à suivre le présent règlement.
12. Le non-respect de ce règlement peut conduire à l'exclusion des transports scolaires.

Nous vous invitons à consulter les règles à respecter dans les bus TPF [ici](#).



ZONE KISS AND SCHOOL

Afin d'assurer la sécurité des élèves aux abords de l'école, nous vous encourageons à utiliser les transports scolaires ou à venir à pied avec vos enfants.

Si vous deviez véhiculer votre enfant, une zone « Kiss and school » a été définie pour la dépose en voiture des élèves et nous vous remercions d'utiliser cette zone dédiée. Elle se trouve derrière le terrain de foot, **en accédant par Nauticar**.



Toutes les déposes hors de cette zone se font sous la responsabilité des parents.

INFORMATIONS UTILES

RELATIONS ENSEIGNANT(E)-PARENTS

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école – famille » soient placés sous le signe de la franchise et du respect mutuel.

L'enseignant-e de votre enfant **doit prioritairement être contacté-e** en cas de questions, remarques, suggestions...

ENTRETIENS ANNUELS :

L'enseignant-e, vous rencontrera une fois dans l'année pour échanger sur la progression de votre enfant, répondre à vos questions et pour permettre de développer la collaboration avec la famille.

RÉPARTITION DES CLASSES :

La répartition des classes pour l'année scolaire suivante est faite durant la dernière semaine de juin, en tenant compte des critères pédagogiques et des réalités locales de notre cercle scolaire : nombre de classes attribuées par le Service de l'enseignement obligatoire, nombre d'élèves par degré.

HORAIRES

Il serait souhaitable que les élèves arrivent 10 minutes au plus tôt avant le début de la classe. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer directement à la maison.

Pour rappel, une surveillance est assurée par les enseignants et enseignantes 10 minutes avant et après l'école. En dehors de ces 10 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

ABSENCES ET EXCUSES

En cas de maladie, d'urgence chez le médecin ou pour toute autre absence légitime, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement informer l'enseignant-e **avant le début de l'école**. Les parents se soucient du travail réalisé durant l'absence de leur enfant et vérifient qu'il soit rattrapé.

Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée, l'enseignant-e essaie de contacter les parents. En cas de non-réponse, il-elle contacte un employé communal qui poursuit les recherches sur le chemin de l'école et au domicile de l'élève.

Si l'enfant n'est pas trouvé après ces démarches, la police est contactée.

Nous vous rappelons que les absences prévisibles, rendez-vous chez le dentiste ou autres, devraient être, dans la mesure du possible, fixées en dehors des horaires de classes.

Un certificat médical est obligatoire dès que l'absence dépasse 4 jours consécutifs.

DEMANDE DE CONGÉ

RLS Art. 38 b)

1 La demande de congé, jusqu'à trois semaines, est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

3 La décision est communiquée aux parents par écrit.

4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'exams officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

5 La Direction est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus. Cependant, selon la jurisprudence, la direction d'établissement ne dispose pas d'une liberté totale dans sa décision ; la marge d'appréciation est limitée par le fait que les motifs doivent être justifiés. Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance.

La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à aucun autre moment de l'année. **Le formulaire de demande de congé est à disposition en ligne : [ici](#) ou sur le site internet de l'école.**

JOURS JOKER

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'enseignant de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

MATÉRIEL

Les appareils électroniques (téléphones portables, montres connectées, radios, MP3, jeux électroniques...) ne doivent pas être utilisés dans le périmètre scolaire. Ils sont rangés dans le sac d'école éteints ou en « mode avion ». Les montres connectées sont acceptées, **pour autant qu'elles soient utilisées strictement dans leur fonction première : indiquer l'heure.**

En cas de non-respect de ces règles, les appareils seront confisqués par la direction d'école et les parents devront venir les récupérer avec leur enfant.

Les vélos, rollers, trottinettes, skates ne peuvent pas être utilisés pendant la récréation. Les jouets à caractère agressif ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école

Les enseignants-tes et les communes déclinent toute responsabilité pour tout livre, objet ou jouet apporté en classe et détérioré ou perdu.

DÉGÂTS

En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

En cas de dégâts ou de pertes des moyens d'enseignement (livres...) et du matériel scolaire fourni par l'école (crayons, ciseaux etc.) le montant sera facturé aux parents.

RÉCRÉATIONS

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées. Les chewings gum sont interdits dans le périmètre scolaire.

Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les chaussures doivent avoir une semelle propre et ne laissant pas de traces.

Pour être dispensé d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

Concernant les leçons de piscine, l'élève qui a des verrues plantaires est prié de porter des chaussettes spéciales.

Les élèves qui ne participent pas à la leçon de piscine se rendent dans une autre classe pour travailler.

Les élèves de 3-8H se douchent après la grande leçon d'EPS.

UTILISATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Le terrain de sport, le terrain de skater-hockey, le terrain de basket, la place de jeux, la place de l'arrêt de bus et les deux cours d'école font partie du périmètre scolaire (art. 122 du règlement d'application de la loi scolaire).

Par conséquent et durant les heures de classe, y compris durant les dix minutes avant et après l'école, les parents n'ont, en principe, pas accès au périmètre scolaire. Pour les 1-2H, les parents sont autorisés à accompagner leur enfant dans la cour de l'ancienne école. Durant les heures de classe, **la place de jeux de l'ancienne école uniquement** est accessible aux enfants non scolarisés pour autant que cela ne perturbe pas le bon déroulement du travail des élèves.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

A l'école et sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. C'est l'assurance accident ou maladie privée (suivant les circonstances) qui prendra en charge les frais médicaux et de traitement. Dans les bus scolaires et sur le périmètre de l'école, la responsabilité des collectivités ne peut être engagée que si l'accident est dû à un acte illicite des personnes chargées de la surveillance, 10 minutes avant et après les cours.

COMPORTEMENT GÉNÉRAL

La tenue vestimentaire à l'école est toujours décente. Les parents veillent également à ce qu'elle soit confortable et appropriée. Le maquillage n'est pas toléré. En cas de non-respect de ces règles, les enseignants-tes se réservent le droit d'en discuter avec l'élève et d'en informer les parents si nécessaire.

Nous demandons à chaque élève un langage poli et respectueux.

Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.

À l'école, nous encourageons les enfants à vouvoyer les enseignants-tes.

Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.

SOINS ET PRÉVENTION

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent à plusieurs reprises la visite de professionnels de la santé et de la sécurité :

2H : prévention des abus sexuels.

6H : rouler à vélo

6H et 8H : information sexuelle.

7H ou 8H : information sur la violence et ses conséquences par la Brigade des Mineurs.

De la 2H à la 8H : prophylaxie dentaire.

SERVICE DENTAIRE

Le contrôle dentaire, une fois par année, est obligatoire. Les enfants, n'ayant pas l'attestation d'un dentiste privé certifiant des contrôles réguliers, seront contrôlés le jour de la venue de la clinique dentaire.

Les **contrôles** sont, comme auparavant, effectués en **clinique dentaire mobile** pendant les heures de classe. Une attestation de contrôle effectué ou une estimation d'honoraires est remise à l'enfant. L'estimation d'honoraires est à retourner rapidement à l'enseignant-e avec la signature du représentant légal et la réponse OUI ou NON bien entourée.

Les soins seront par contre réalisés à la clinique dentaire scolaire fixe à Romont où vous devrez accompagner votre enfant.

Les enfants suivis par un ou une orthodontiste ne sont pas dispensés du contrôle.

PRÉVENTION DES POUX

Dans le cadre d'une campagne de prévention des poux, trois infirmières passeront dans toutes les classes. Les dates de passage sont les suivantes :

Date : 28 août 2023	Date : 22 janvier 2024
Date : 6 novembre 2023	Date : 22 avril 2024

Vous suspectez la présence de poux ?

[La brochure poux](#) de l'Etat de Fribourg vous guide pour éradiquer ce problème.

Si vous trouvez des poux merci de le signaler immédiatement à l'enseignant-e de votre enfant.

MÉDECINE SCOLAIRE – BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE

Pendant leur scolarisation dans notre établissement, les enfants passent un bilan de santé à deux reprises. La première visite médicale obligatoire doit se faire si possible l'année avant l'entrée à l'école par le médecin de famille ou le pédiatre. Les parents des élèves de 1H recevront un courrier d'information. Un coupon réponse signé par le médecin ou le pédiatre sera à retourner au secrétariat d'école. Le deuxième examen a lieu en 7H. Les parents ont le choix de faire appel à **leur médecin de famille ou au médecin scolaire**. Les documents seront envoyés en temps utiles.

SANTÉ À L'ÉCOLE

▪ **Médicaments et pharmacie :**

Le personnel enseignant ne donne **pas de médicaments** (y compris homéopathie, phytothérapie, etc.) aux enfants à l'école (directives du 18 janvier 2016).

Une trousse contenant quelques pansements, du désinfectant, ainsi que du matériel pour traiter les petites blessures, les contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition dans les établissements scolaires.

▪ **Problème médical :**

Si un ou une élève présente soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant :

- dans les situations normales, avertit les parents qui viendront, si possible, chercher l'enfant.
- dans les situations d'urgence, prend les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires* et avertit les parents.

**L'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).*

▪ **Maladie chronique :**

Les parents signalent à l'enseignant-e si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, ...) et doit prendre des médicaments.

TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE (TSS)

Le travail social en milieu scolaire :

- s'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- accompagne, soutient, oriente aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignants-tes ou encore la direction de l'école
- participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves

Cet accompagnement peut intervenir à la suite d'une demande des enseignants-tes, de la direction de l'école ou des parents.

SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP)

Les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) sont à disposition des enfants présentant des difficultés dans leur développement scolaire, relationnel, familial, comportemental...

Une permanence est ouverte en principe un mardi ou un jeudi par mois : 12.10.2023, 28.11.2023, 23.01.2024, 14.03.2024, 18.04.2024, 28.05.2024 et 18.06.2024.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

CEP à Estavayer-le-Lac Tél. 026 663 91 10

COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un(e) des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous [ce lien](#).

COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Il existe une structure d'accueil extrascolaire à Gletterens. Elle se situe dans le bâtiment scolaire et est ouverte de 6h30 à 18h. Pour davantage de renseignements, veuillez consulter le site <https://www.lesptitslacustres.ch/>.

En cas de maladie ou d'absence de l'enfant, les parents sont responsables d'avertir l'AES.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

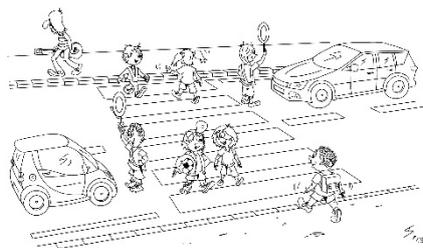
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



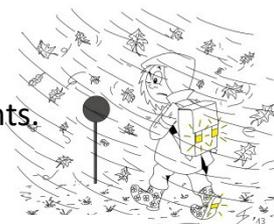
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

i



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Etat : mai 2021 -

EDUCATION FAMILIALE

A l'école, l'enfant apprend à ...	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est...
Travailler pendant de longues périodes.	Je fais des jeux de concentration seul, avec des copains et ma famille : puzzle, perles à enfiler, suivre une histoire, etc.
Travailler dans de bonnes conditions.	Je fais une chose à la fois : <ul style="list-style-type: none"> • quand je mange, je ne joue pas. Quand je joue, je ne mange pas. • quand je me prépare à sortir, je ne joue pas, etc...
Etre responsable de son travail jusqu'au bout de l'activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis encouragé à aller au bout d'une action: je range avant de commencer une autre activité. • Je suis encouragé à faire des efforts.
Etre autonome dans son travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis responsable d'effectuer seul une petite tâche ménagère (mettre/débarrasser la table, faire une partie de la vaisselle, etc.).
Avoir de l'ordre et du soin dans son travail et son matériel.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis responsable de l'ordre et du soin d'un petit espace qui m'appartient.
Respecter le matériel de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin de mes jouets et de ceux des autres. • Je vois les adultes prendre soin des choses.
Demander de l'aide quand quelque chose n'est pas compris.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis encouragé à poser des questions lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas. • J'entends maman/papa se poser des questions et demander de l'aide aux autres.
Se changer, attacher ses chaussures seul.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis encouragé à faire par moi-même ; maman/papa/mes grands frères ou sœurs ne font pas à ma place.

A l'école, l'enfant apprend à ...	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est...
Respecter un horaire ou la durée d'une activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Je vais au lit et je mange plus ou moins à la même heure. • Nous avons quelques rituels (par ex : histoire avant de dormir, autre ?)
Travailler en collaboration avec d'autres élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • Je joue avec d'autres enfants sans le regard de l'adulte. • Je suis encouragé à rendre de petits services aux voisins, à d'autres enfants.
Accepter de perdre dans un jeu, de se tromper, de ne pas toujours réussir au premier coup.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis encouragé et félicité pour les apprentissages que je fais, en avançant et en me trompant (plutôt que seulement pour le résultat). • Mes parents me montrent qu'ils ne réussissent pas tout, tout de suite.
Etre patient, attendre son tour.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans ma famille j'apprends à attendre, je ne peux pas avoir tout – tout de suite. • J'utilise un calendrier de la semaine, avec des images de ce que je fais.
Respecter les autres élèves quand ils ont la parole, quand ils se trompent, quand ils sont différents.	<ul style="list-style-type: none"> • A table en famille, chacun parle de sa journée et écoute l'autre. • J'aime jouer avec d'autres enfants dans le quartier ou ailleurs.
Se donner de la peine même quand il n'y a pas de cadeau en récompense.	Je suis fier de rendre service, sans qu'on me donne quelque chose en échange.
Accepter une sanction lorsqu'une règle n'est pas respectée.	Je comprends ce que je peux faire et ce que je ne peux pas faire, lorsque les adultes posent des limites claires.

www.educationfamiliale.ch Fribourg (026 321 48 70). Doc. élaboré avec parents et professionnels.

SOCIÉTÉS ET ACTIVITÉS LOCALES CONCERNANT LES ENFANTS

Bibliothèque St-Aubin	Mme Anne Collaud, Le Château, 1566 St-Aubin, 026 677 10 40
FC Portalban – Gletterens fc-portalban-gletterens.ch	José Fonseca, 079 429 89 87 admin1(at)groupe-fonseca.ch
Tennis- Club Gletterens tc-gletterens.ch	Andy Dubey, 079 683 41 59 ad(at)tc-gletterens.ch Responsable école de tennis Hervé Koller, 079 429 53 45 admin(at)tab-academy.ch
Skater Hockey Dogs of War shcgletterens.ch	Sébastien Chardonnens, 079 611 79 59
Amicale de voile Juniors Portalban avp-portalban.ch	Daniel Jorio, 079 458 12 86 da.jorio(at)bluewin.ch
Passeport vacances	Gaëlle Michelot 078 859 99 77 et Marina Simone 076 383 28 29
Atelier forêt Hêtre heureux	Emilie Lesquereux et Virginie Tapia 077 508 83 01 www.hetreheureux.com
Atelier p'ARTage	Eden Feller 079 818 65 63 https://atelier-partage.wixsite.com/partage



AUX ALENTOURS...

FC St-Aubin-Vallon	Karim Zaher Responsable.junio(at)fcsaintaubinvallon
Gymnastique St-Aubin fsgst-aubin.ch	Grégory Dessibourg, 079 342 92 94 gregory(at)fsgst-aubin.ch
Volleyball St-Aubin volley-sa.ch	Aurore Verdon, 076 337 27 27 aurore.verdon(at)bluewin.ch
Tir St-Aubin-Vallon	Edgar Leibzig, 079 347 53 79
Musique St-Aubin la-caecilia-staubin.ch	Gaétan Schouwey, 079 852 17 52 info(at)la-caecilia-staubin.ch
Scouts de Domdidier scoutsdomdidier.ch	Ana Eugster Rg(at)scoutsdomdidier.ch

LUDOTHÈQUE de la Broye

+ de 900 jeux et jouets à découvrir

Abonnement :

Abonnement : 30.- /année

Durée des prêts : 3 à 4 semaines

Abonnement enseignant : 30.- /année

Durée des prêts : 2 mois

Horaires :

Mercredi et vendredi : 16h-18h

Samedi : 9h30-11h30

Fermé pendant les vacances scolaires

Email : [info\(at\)ludo-broye.ch](mailto:info@ludo-broye.ch)

Téléphone : +41 26 663.34.18 (pendant les heures d'ouverture)

Courrier : Ludothèque de la Broye, Case postale 734, 1470 Estavayer-le-Lac

DIVERS

- **Office familial** : www.officefamilial.ch
- **Passeport vacances** : les organisateurs-trices sont toujours à la recherche de bénévoles et d'activités pour occuper nos jeunes pendant les vacances. Si vous êtes intéressé-e-s, prière de contacter Mme Gaëlle Michelot 078 859 99 77 ou Mme Marina Simone 076 383 28 29.
- **Accueil extra-scolaire** : consulter le site <https://www.lesptitslacustres.ch/>
- **Garderie** : « **Les P'tits Pruneaux** » à St-Aubin prennent vos enfants en charge de 2 à 6 ans. www.st-aubin.ch/education/garderie.html
- **Atelier forêt « Hêtre Heureux » à Gletterens** Pour les petites aventurières et petits aventuriers de 2 ans et demi à l'entrée à l'école : www.hetreheureux.com
- **Site des écoles de Delley-Portalban-Gletterens** : www.ecolesdpg.ch

PEDIBUS

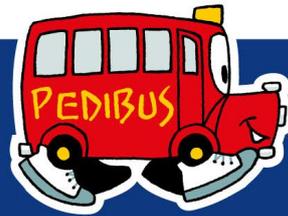
**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVienne UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHE COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir

ate

